Conseil des produits agricoles du Canada
Farm Products Council of Canada

FOCUS *Bulletin*

JANVIER 2014

DANS CE NUMÉRO

- Voeux nouvelle année
- Proposition OPR
- Employés du CPAC
- Affaires du CPAC
- Nouvelles du portefeuille
- Nouvelles du gouvernment
- Nouvelles sur l'industrie
- Évènements à venir

Voeux pour la nouvelle année

Alors que s'amorce l'année 2014, les membres et le personnel du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) aimeraient profiter de l'occasion pour souhaiter à tous les offices nationaux, à leurs collègues des gouvernements, à leurs partenaires de l'industrie, aux intervenants ainsi qu'à leurs employés et à leurs familles, une année heureuse et prospère.

Laurent Pellerin
Chairman

Proposition de création d'un nouvel OPR

Le 20 décembre 2013, le Conseil des produits agricoles du Canada a reçu de l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec une proposition relative à la création d'un *office de recherche, de développement des marchés et de promotion de la fraise*, dont le financement sera assuré par des redevances. Laurent Pellerin, le président du CPAC, a nommé Tim O'Connor et Mike Pickard à titre de membres du comité d'examen. Le CPAC examine actuellement la proposition.

Engagements des employés du CPAC

Le Conseil des produits agricoles du Canada tient à souligner l'engagement hors du commun de quelques-uns de ses employés.

Pierre Bigras, Gestionnaire – Affaires réglementaires	25 ans de service
Lise Leduc, Chef d'équipe – Services intégrés	25 ans de service
Joanne Forget-Chayko – Agente de conformité	15 ans de service

Les membres du Conseil et le personnel félicitent ces employés pour leurs années de dévouement au Gouvernement du Canada!

COMMENTAIRES OU QUESTIONS?

Conseil des produits agricoles du Canada
Ferme expérimentale centrale
960, avenue Carling, Édifice 59
Ottawa (Ontario) K1A 0C6

Téléphone : 613-759-1555
Télécopieur : 613-759-1566
Téléscripteur/ATMS : 613-759-1737

fpcc-cpac.gc.ca

AFFAIRES DU CPAC

RÉUNION DU CONSEIL DU 10 AU 12 DÉCEMBRE

Producteurs d'œufs du Canada (POC)

Le Conseil a rencontré le personnel et les membres du Comité exécutif des POC le 10 décembre 2013. Les membres du Conseil étaient heureux d'avoir l'occasion de discuter des demandes des POC et d'y répondre, notamment en ce qui concerne les contingents et les redevances pour 2014, ainsi que les questions d'actualité dans l'industrie ovocole, plus particulièrement les plans visant à mettre en œuvre des changements au Programme des produits industriels (PPI). Le Conseil a fait part aux POC de ses préoccupations et de ses attentes quant à la nécessité d'apporter des changements significatifs au PPI lors de plusieurs réunions tenues au cours de la dernière année. La réunion de décembre fut une autre occasion de poursuivre ces discussions.

Bien que le Conseil reconnaisse que les POC ont réalisé certains progrès, il s'attend à ce qu'ils fassent preuve de plus de créativité et de dynamisme au moment d'envisager tous les moyens possibles de réduire les coûts du PPI et le fardeau que celui-ci représente pour les consommateurs d'œufs en coquille. Une telle réduction pourrait s'effectuer par le truchement de cotisations des producteurs, de changements structurels aux contingents, du calcul du dépassement naturel, de la maîtrise des coûts de rachat et d'autres coûts importants, etc.

Le Conseil tient compte du fait que, lors de la réunion, les POC se sont engagés à examiner comment la modification des fourchettes de prix et la promotion de la consommation d'œufs en coquille de calibre moyen pourraient être profitables pour la gestion des coûts du PPI. En outre, le Conseil est impatient de voir comment les frais de gestion relatifs aux volailles issues des nouvelles allocations à venir qui seront imposés par les POC permettront de réduire la nécessité d'accroître les redevances et de maîtriser la valeur des contingents en veillant à ce que les futurs contingents puissent être transférés sans être assorti d'une valeur marchande aux producteurs.

Qui plus est, le Conseil est heureux que les POC aient accepté de s'adresser aux offices provinciaux afin de confirmer l'utilisation qu'ils font de leurs contingents de transformation et leurs besoins réels en la matière, de sorte que seules les quantités nécessaires soient demandées lors des futures périodes d'allocation.

ANNEXE 1
(articles 2 et 6, paragraphes 7(1) et 7.1(1) et article 7.2)

LIMITES DES CONTINGENTS POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 29 DÉCEMBRE 2013 ET SE TERMINANT LE 27 DÉCEMBRE 2014

Colonne 1 Province	Colonne 2 Limite des contingents fédéraux (nombre de douzaines d'œufs)	Colonne 3 Limite des contingents de transformation (nombre de douzaines d'œufs)	Colonne 4 Limite des contingents pour le développement du marché d'exportation (nombre de douzaines d'œufs)
Ontario	219 869 208	17 808 000	
Québec	113 974 147	2 544 000	
Nouvelle-Écosse	21 266 135		
Nouveau-Brunswick	12 222 277		
Manitoba	61 996 255	10 176 000	12 720 000
Colombie-Britannique	72 833 659	2 544 000	
Île-du-Prince-Édouard	3 523 195		
Saskatchewan	27 035 121	5 088 000	
Alberta	54 896 749	636 000	
Terre-Neuve-et-Labrador	9 448 423		
Territoires du Nord-Ouest	3 083 608		

Dans ce contexte, après avoir évalué les risques d'augmentation des demandes d'allocation des POC pour 2014, le Conseil a pris sa décision en se fondant sur les faits suivants : la hausse de la demande au sein du marché des œufs en coquille, la hausse substantielle des importations d'œufs en coquille et d'œufs de casserie, ainsi que le fait qu'aucune hausse des redevances n'est requise en 2014 aux fins de placement des volailles issues de ces allocations.

Par conséquent, au terme de longues délibérations, le Conseil a approuvé la proposition de modification au *Règlement de l'Office canadien de commercialisation des œufs sur le contingentement* consistant à augmenter le contingent fédéral à 600 148 777 douzaines d'œufs pour la période allant du 29 décembre 2013 au 27 décembre 2014. En outre, le Conseil a approuvé la modification proposée à l'*Ordonnance sur les redevances à payer à l'Office canadien de commercialisation des œufs* pour la période du 30 décembre 2013 au 27 mars 2015, qui maintient la redevance fédérale à son taux actuel de 0,3375 dollar la douzaine.

Le Conseil est impatient de prendre connaissance des détails des améliorations apportées au PPI, ainsi que des mises à jour du plan de commercialisation des POC au fil de l'année.

Producteurs de Poulet du Canada (PPC)

Le Conseil a rencontré le personnel et les membres du Comité exécutif des PPC le 12 décembre 2013, réunion au cours de laquelle les PPC ont présenté leurs priorités pour l'année 2014 et les suivantes. Ayant trouvé cette présentation fort instructive, le Conseil est impatient d'assister aux prochaines réunions et d'obtenir des bilans des progrès réalisés par les PPC relativement à leurs priorités de 2014.

À la suite de cette réunion, le Conseil a examiné, puis approuvé les modifications proposées au *Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets* pour la période d'allocation A-122, qui s'étend du 26 janvier au 22 mars 2014. Ayant jugé que l'allocation totale de 220 512 892 kilogrammes de poids vif pour la période d'allocation A-122 est conforme aux exigences de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, de l'Accord fédéral-provincial de l'Office, ainsi qu'aux règlements de l'Office, les membres ont approuvé les modifications.

Les membres ont par ailleurs mentionné que les récentes conditions du marché, telles que le recul des prix de gros et la hausse des stocks en entrepôt (qui sont supérieurs à la fourchette acceptable publiée par l'Office), constituaient des sujets de préoccupation. De l'avis du Conseil, l'approche conservatrice appliquée à l'établissement des contingents pour la période d'allocation A-122 est la bonne. Le Conseil a également examiné, puis approuvé la proposition de modification visant à reporter la date d'échéance de l'*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets du Canada* du 31 mars 2014 au 17 mai 2014.

A-122

ANNEXE
(articles 1, 5 et 7 à 10)
LIMITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 26 JANVIER 2014 ET SE TERMINANT LE 22 MARS 2014

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
Article	Province	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux (en poids vif) (kg)	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux d'expansion du marché (en poids vif) (kg)
1.	Ont.	69 538 073	1 900 000
2.	Qc	56 797 631	4 242 385
3.	N.-É.	7 513 623	0
4.	N.-B.	6 014 665	0
5.	Man.	8 886 114	457 500
6.	C.-B.	30 684 233	2 380 000
7.	Î.-P.-É.	790 018	0
8.	Sask.	7 565 205	1 059 129
9.	Alb.	19 434 919	300 000
10.	T.-N.-L.	2 949 397	0
Total		210 173 878	10 339 014

Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC)

Au cours de la réunion, le Conseil a approuvé les modifications à l'Annexe 1 (allocation finale pour 2013), portant à 618 149 147 le total d'œufs d'incubation de poulet à chair réglementés, et à l'Annexe 2 (allocation initiale de 2014), portant à 628 767 028 le total d'œufs d'incubation de poulet à chair réglementés (Voir tableaux prochaines page).

Les membres du Conseil estiment que l'allocation finale proposée pour 2013 reflète la conjoncture des marchés à laquelle les producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair font actuellement face, principalement l'augmentation de la production de poulet en 2013. Ils sont également d'avis que l'approche conservatrice appliquée à l'établissement de l'allocation initiale de 2014 est adéquate, car elle permet de minimiser le risque financier pour les producteurs d'œufs d'incubation dans l'éventualité où ils devraient écouler leur excédent de production sur les marchés.

suite page 4

Le Conseil a par ailleurs approuvé les modifications apportées à la formulation du Règlement, lesquelles reflètent notamment l'ajout de l'Alberta et de la Saskatchewan à titre de provinces signataires, ainsi que l'élimination, dans le Règlement, des définitions déjà incluses dans la *Proclamation* de l'Office.

Ces modifications au texte du Règlement, de même que les modifications apportées à l'Annexe 1 entreront en vigueur le jour de leur enregistrement. Les modifications de l'Annexe 2 sont en place depuis le 1er janvier 2014.

ANNEXE
(articles 2, 5 et 6)

LIMITES D'ŒUFS D'INCUBATION DE POULET DE CHAIR

Pour la période commençant le 1er janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013

		Nombre d'œufs d'incubation de poulet de chair	
		Colonne 1	Colonne 2
Article	Province	Commerce interprovincial et intraprovincial	Commerce d'exportation
1.	Ontario	210 150 146	0
2.	Québec	180 888 146	0
3.	Manitoba	33 320 365	0
4.	Colombie-Britannique	100 521 711	0
5.	Saskatchewan	29 754 730	0
6.	Alberta	63 514 049	0

Le Conseil a également approuvé les modifications au Règlement canadien sur la fixation des prix des œufs d'incubation de poulet à chair (marché interprovincial), au *Règlement canadien sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair et des poussins* et à l'*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair du Canada* de l'Office. Les modifications apportées à ces instruments réglementaires entreront en vigueur le jour de leur enregistrement. L'*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair du Canada* arrive à échéance le 22 juin 2014.

ANNEXE
(articles 2, 5 et 6)

LIMITES D'ŒUFS D'INCUBATION DE POULET DE CHAIR

Pour la période commençant le 1er janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2014

		Nombre d'œufs d'incubation de poulet de chair	
		Colonne 1	Colonne 2
Article	Province	Commerce interprovincial et intraprovincial	Commerce d'exportation
1.	Ontario	213 773 420	0
2.	Québec	183 967 049	0
3.	Manitoba	33 894 854	0
4.	Colombie-Britannique	102 254 843	0
5.	Saskatchewan	30 267 743	0
6.	Alberta	64 609 119	0

RÉUNION DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION DU CPAC DU 19 DÉCEMBRE

Producteurs de Poulet du Canada (PPC)

À l'occasion de sa réunion du 19 décembre 2013, le Comité de réglementation a approuvé la proposition de hausse des indemnités quotidiennes versées au président et aux administrateurs des PPC relativement aux réunions et et aux téléconférences.

Bœuf Canada

Au cours de cette même réunion, le Comité de réglementation a également approuvé la grille tarifaire de Bœuf Canada, ainsi que les frais remboursables accordés aux membres du conseil d'administration de l'Office.

NOUVELLES DU PORTEFEUILLE

Enjeux stratégiques et réglementaires en alimentations d'AAC (ESRA)

Fiche d'information sur les aliments procurant des bienfaits pour la santé

La section d'ESRA ont complétement réviser leur fiche d'information : Système de réglementation du Canada pour les aliments procurant des bienfaits pour la santé - Un aperçu pour l'industrie. Cette fiche de renseignements se veut un point de départ pour les entreprises désireuses de promouvoir les bienfaits pour la santé de leurs produits. Elle leur permettra de mieux comprendre le système de réglementation des produits alimentaires du Canada et de s'y retrouver et attirera leur attention sur les ressources importantes. Visitez **www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce** et suivre le lien En vedette.

Nouveau rapport : Aliments procurant des bienfaits pour la santé à la population canadienne vieillissante

Ce nouveau rapport sur les débouchés pour les aliments procurant à la population canadienne vieillissante des bienfaits supplémentaires pour la santé a pour but d'aider le secteur agroalimentaire du Canada à exploiter le potentiel commercial des produits alimentaires innovateurs qui répondent aux besoins d'une population vieillissante. Il cerne les préoccupations alimentaires et nutritionnelles de ce segment démographique hétérogène ainsi que les tendances et possibilités du marché actuel, et décrit les questions de réglementation dont il faut tenir compte avant de mettre au point un produit.

Visitez **www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce** et suivre le lien Rapports et analyses dans le menu de gauche.

FAC Express - Recevez gratuitement par courriel des nouvelles agricoles chaque semaine!

Abonnez-vous à FAC Express, le cyber bulletin de l'agriculture canadienne. Recevez gratuitement par courriel, chaque semaine, des nouvelles pertinentes sur l'industrie. L'équipe de journalistes agricoles du FAC vous tiendra au courant des sujets d'intérêt national qui ont un impact sur votre exploitation, notamment au moyen de la chronique économique de Jean-Philippe Gervais et de la chronique sur les marchés des produits et les stratégies de marketing de Mike Jubinville.

Abonnez-vous maintenant et votre nom sera inscrit dans un tirage organisé par FAC pour gagner un iPad d'Apple. Le concours se termine le 31 mars 2014.

Source: **www.fcc-fac.ca**

NOUVELLES DU GOUVERNEMENT

L'agriculture canadienne bénéficiera de l'Accord de l'OMC

Dans le cadre de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui a eu lieu en décembre dernier à Bali en Indonésie, les pays membres ont conclu un nouvel accord sur la facilitation des échanges qui aura des retombées positives pour les agriculteurs et les exportateurs agricoles canadiens. Il s'agit du premier accord commercial multilatéral que conclut l'OMC depuis sa création en 1995.

Le ministre canadien de l'Agriculture, Gerry Ritz, qui participait à la conférence de l'OMC en compagnie du ministre du Commerce international, Ed Fast, se réjouit des avantages et des possibilités qu'apportera cet accord pour le Canada.

Cet accord s'inscrit dans le cadre des efforts soutenus du Gouvernement du Canada (GdC) pour faire adopter un système de commerce international équitable et plus efficace fondé sur des règles prévisibles et des données scientifiques solides. Ceci aidera les agriculteurs et les exportateurs agricoles canadiens à profiter au maximum des possibilités qu'offrent les marchés internationaux auxquels nous avons obtenu un accès sans précédent cette année.

En plus de l'accord sur la facilitation des échanges, les pays membres se sont entendus sur certaines questions particulières touchant l'agriculture. Les ministres ont réaffirmé leur appel à l'élimination des subventions à l'exportation et à la réduction des périodes maximales de remboursement des crédits à l'exportation. La poursuite des réformes dans ce domaine facilitera l'accès au marché mondial pour les exportateurs agricoles du Canada, ce dont profiteront tous les acteurs du monde agricole canadien, y compris ceux des industries du bœuf et du porc. L'accord apporte également de nouvelles disciplines plus rigoureuses à l'administration des contingents tarifaires, ce qui ouvrira de nouvelles possibilités aux exportateurs agricoles canadiens.

Source: **www.agr.gc.ca**

Le gouvernement propose des changements en vue de soutenir la croissance du secteur agricole

Le GdC a déposé un nouveau projet de loi pour stimuler l'investissement et l'innovation dans le secteur canadien de l'agriculture et offrir de nouveaux outils aux agriculteurs canadiens pour affronter la concurrence et prospérer sur les marchés nationaux et internationaux. La *Loi sur la croissance dans le secteur agricole* permettra de faciliter l'accès des agriculteurs à de nouvelles variétés végétales, d'augmenter les débouchés commerciaux, d'améliorer

suite page 6

l'innocuité des produits agricoles, de réduire le fardeau administratif et de contribuer à la croissance économique générale du Canada.

Le gouvernement est déterminé à soutenir les agriculteurs canadiens et le secteur agricole de renommée internationale pour faire en sorte qu'ils demeurent compétitifs sur les marchés mondiaux. Équipé des connaissances scientifiques, des outils et des pratiques les plus récentes, le secteur agricole canadien continuera d'être un moteur important de notre économie.

Afin d'aider les agriculteurs canadiens à tirer profit des résultats des récentes recherches scientifiques dans le monde, le projet de loi confère aussi à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) le pouvoir de prendre en considération les examens, les données et les analyses provenant de l'étranger lors du processus d'approbation ou d'enregistrement de nouveaux produits agricoles au Canada, ce qui rendra le processus d'approbation plus rapide et plus efficace.

Le projet de loi viendra également modifier la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) et la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* (LMMEA).

Source: **www.agr.gc.ca**

Investissement pour renforcer davantage les normes de salubrité alimentaire

Le secteur agricole canadien va profiter d'un système de vérification amélioré qui assurera une application plus uniforme des normes de salubrité alimentaire.

Le Canada est réputé mondialement pour sa capacité de fournir une grande diversité de produits agroalimentaires sains et de haute qualité. La surveillance rigoureuse qu'exerce le Canada est un volet important du système de salubrité des aliments - non seulement des normes élevées, mais aussi un solide processus de contrôle de la qualité pour appuyer celles-ci.

La Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments (CCFASA) recevra une contribution maximale de 173 000 $ pour définir des compétences et des qualifications en vérification qui vont de pair avec les normes privées et internationales. Cette contribution aidera la Coalition à faire participer tous les intervenants à une discussion pour établir une approche multisectorielle canadienne en matière de vérification et de certification de la salubrité des aliments et élaborer un plan d'action à cette fin.

Grâce à la norme élaborée dans le cadre de ce projet, toutes les industries qui appliquent un système de salubrité des aliments pourront demeurer compétitives sur les marchés nationaux et internationaux. Les membres de la CCFASA représentent chaque segment important de la chaîne de valeur du secteur agricole et agroalimentaire. Cet investissement a été effectué dans le cadre du programme *Agri-marketing* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, une initiative quinquennale de 341 millions de dollars au titre de *Cultivons l'avenir 2*.

Pour obtenir d'autres précisions sur l'accord *Cultivons l'avenir 2* et le programme *Agri-marketing*, veuillez consulter le **www.agr.gc.ca/cultivonslavenir2**.

NOUVELLES SUR L'INDUSTRIE

Le bœuf canadien atteint de nouveaux sommets de renommée dans le cadre d'un concours culinaire en Chine

Se déroulant en novembre de chaque année, l'exposition *Food and Hotel China* (FHC) *Shanghai* est le plus grand et le plus important événement de l'industrie chinoise de l'hôtellerie et de la restauration. Pour Bœuf Canada, cet événement est l'occasion de présenter sa marque, d'en faire la démonstration et de mieux se faire connaître grâce à la communication et à l'expérience concrète de «l'Avantage du bœuf canadien» (stratégie de promotion mondiale), ainsi qu'à un dialogue positif avec les importateurs, les distributeurs et les utilisateurs, plus particulièrement les professionnels et les médias du domaine des arts culinaires.

Son stand ayant accueilli chaque jour des centaines de visiteurs, dont le consul général du Consulat général du Canada à Shanghai et les membres de l'Association législative Canada-Chine (ALCC), Bœuf Canada a été en mesure de générer des occasions d'affaires avec des distributeurs et des importateurs triés sur le volet. Bœuf Canada a en outre tiré parti de l'exposition en offrant une démonstration d'un chef vedette, en présentant un

suite page 7

concours culinaire, en lançant un gala en partenariat, ainsi qu'en mobilisant les médias afin de garantir des résultats optimaux.

En plus de présenter des démonstrations culinaires, Bœuf Canada a collaboré avec les organisateurs du concours international d'arts culinaires de FHC afin de s'assurer que seul du bœuf canadien serait utilisé lors du concours et de la réception prévue dans le cadre du gala. Étant le concours culinaire de style occidental le plus important de Chine, le concours international d'arts culinaires de FHC constitue une importante occasion de formation et de motivation pour tous les chefs qui y participent, ainsi que pour les nombreux visiteurs qui y assistent en vue de soutenir leurs collègues de tous les secteurs de l'industrie du tourisme d'accueil.

Cet événement a offert à Bœuf Canada une excellente occasion d'accentuer le rayonnement de sa marque en affichant de façon proéminente le logo du bœuf canadien sur les articles promotionnels, les uniformes des chefs, les prix et d'autres matériels. L'exposition constituait également une formidable tribune permettant de faire connaître l'Avantage du bœuf canadien aux chefs professionnels, aux directeurs généraux d'hôtels, aux directeurs de services d'aliments et de boissons, aux importateurs, aux distributeurs et aux gestionnaires de supermarchés.

Source : http://www.fhcchina.com

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Février 2014

5-6	Producteurs d'œufs du Canada	Ottawa
10-12	Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles	Ottawa
12	Bœuf Canada	Calgary
12-13	Conseil des produits agricoles du Canada	Ottawa
21	Producteurs d'œufs du Canada	Téléconf.

Mars 2014

17	Association nationale des régies agroalimentaires	Ottawa
17-19	Producteurs d'œufs d'incubation du Canada	Ottawa
18-20	Producteurs d'œufs du Canada	Ottawa
18-20	Producteurs de poulet du Canada	Ottawa
18-20	Éleveurs de dindon du Canada	Ottawa
20-21	Conseil des produits agricoles du Canada	Ottawa